

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 19 MARS 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf mars deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mars, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15. Secrétaire de séance : Lucie FRIMIGACCI.

N°2021/13

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	SUSINI Ange
PAOLI Jean-Paul	NEGRONI-DESINI Vannina
ZANNETTI Pierre	ZANETTACCI Alexia
MEMBRES ABSENTS	
MIGEVANT Pierre-Jean	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	CINOTTI Sandrine
ALESSANDRI Stéphanie	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
ALESSANDRI Stéphanie donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à ZANNETTI Pierre	
CINOTTI Sandrine donne procuration à ZANETTACCI Alexia	

OBJET : Plan de financement lié à la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a sollicité un audit gratuit auprès de la société DELTA LUX afin que celle-ci effectue un état des lieux concernant l'éclairage intérieur des bâtiments communaux.

Il ressort de cette analyse que plusieurs équipements sont obsolètes et énergivores, et devraient être remplacés, dans une logique de développement durable mais aussi d'économies financières et d'énergie.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que le montant total de cette opération s'élève à hauteur de 10 957 euros HT.

En conséquence, le plan de financement suivant est proposé aux élus :

Commune (sans prime AGIR PLUS d'EDF)	60%	6 574,2 euros H.T.
Etat (DETR)	40%	4 382,8 euros H.T.
TOTAL	100%	10 957 euros H.T.

Il est précisé aux conseillers qu'EDF versera une prime à la commune dans le cadre de cette opération et au titre du programme AGIR PLUS, à hauteur de 2 000 euros. Le financement définitif émanant de la commune sera donc de 4 574, 2 euros HT.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE ce projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux, ainsi que le plan de financement y étant lié et décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 13 dont 3 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

